

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 384

présenté par

M. Kamardine, M. Savignat, M. Gosselin, M. Boucard, M. Di Filippo, M. Pierre-Henri Dumont,
M. Huyghe, M. Larrivé, M. Quentin et M. Schellenberger

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 37, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.